

	<p align="center">Bachelor of Arts HES-SO en Arts visuels EDHEA - Ecole de design et haute école d'art du Valais</p> <p align="center">DESCRIPTIF DE MODULE</p> <p align="center">Année académique : 2022-2023</p>	
Domaine	Design et arts visuels	
Filière	Arts visuels	
Titre du module	X9 eXploration 9	
Type de module	Module avancé, obligatoire*, avec options	
Code	8X9	
Type de formation	Bachelor HES-SO en Arts visuels	
Crédits ECTS	6 ECTS / Semestre	
Semestre	Printemps, semestre 6	
Lieu	EDHEA – Ecole de design et haute école d'art du Valais	
Prérequis	Module X5	
Langues principales	Français, allemand, anglais	
Caractéristique	*En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour obtenir le profil de la formation, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine (cf/art. 32 Règlement de la formation de base Bachelor et Master HES-SO, du 14 septembre 2020)	
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Le module vise la finalisation du projet de mémoire et la réalisation d'un projet artistique dans lequel l'étudiant.e.x met en œuvre les connaissances, la pratique et la recherche acquises au cours des semestres précédents en faisant preuve d'autonomie.	
Contenu et formes d'enseignement	Le suivi individuel du mémoire offre à l'étudiant et à l'étudiante la possibilité d'engager une réflexion personnelle et d'amorcer la formulation écrite de cette dernière, en vue de la rédaction de son mémoire théorique. Les sujets de ces derniers peuvent être librement choisis par l'étudiant et l'étudiante, mais ils doivent cependant être tirés des domaines de l'histoire de l'art, de l'esthétique ou de la philosophie de l'art, de la philosophie, de l'art contemporain, de la sociologie de l'art ou s'insérer dans le cadre général des sciences humaines. Les étudiants et les étudiantes poursuivent et finalisent le travail rédactionnel du mémoire entamé au module X5 en accord avec leur directeur/trice de mémoire avant de soutenir le mémoire devant un comité de lecteurs/trices invité-e-s.	
Modalités d'évaluation et validation	Selon un échéancier précis, fixé au début du semestre avec le directeur ou la directrice de mémoire, l'étudiant et l'étudiante concrétiseront les projets présentés précédemment. Ils devront remettre au début du mois de mars le texte complet de leur travail, avec iconographie et bibliographie, à leur directeur ou directrice de mémoire, pour que ces derniers puissent juger si le travail peut être soutenu ensuite devant un jury et le valider. Ce dernier est composé du directeur ou de la directrice de mémoire, et de deux juré-e-s extérieur-e-s à l'EDHEA. La validation du module est obtenue sous réserve de la validation du travail par le directeur/ la directrice d'une part, et par l'acceptation du travail par le jury de lecteurs/trices lors de la soutenance.	
Modalité de remédiation	En cas de non-obtention des voix requises, un semestre supplémentaire est nécessaire afin de faire valider le travail de diplôme par le jury extérieur.	
Enseignant-e-s	Les directeurs et directrices de mémoire pouvant être choisis sont les suivants : Benoît Antille, Raphaël Brunner, Valérie Félix, Christian Indermuhle, Pascal Landry, Geneviève Loup, Marie Sacconi, Marie Velardi	
Nom du/de la responsable du module	Federica Martini, responsable Bachelor en Arts visuels	
Descriptif validé le	31.08.2022	
Par	Federica Martini, responsable de la filière arts visuels	